

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 MAI 2018

Présents : Mmes, Agnès COMBY, Catherine GROSSIORD, Brigitte FERRY- DAESCHLER, Armelle BIDAULT, Mrs Michel BRUTILLOT Michel, Francis PERNOT, Kader SAOUDI, Jean-Pierre GUY-COICHARD, Guillaume TISSOT, Nicolas BALDOIN, David TRAMEAUX, Jacques COMBETTE, Christophe RACLE

Absents excusés : Richard NEAU, Dominique CLAUDET, Jean-Pierre GUY-COICHARD

Secrétaire de séance : Catherine GROSSIORD

Convocation : 25 avril 2018

Achat du terrain sur l'Hautrou

Monsieur J. Yves TARLET souhaite vendre la parcelle n° 473, située sur l'Hautrou. Parcelle d'une contenance de 1,552 ha dont 1.28 ha fait l'objet d'une OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) au PLU et est la seule extension urbaine inscrite au PLU.

Le conseil municipal considère que la maîtrise foncière est importante et qu'il est nécessaire de connaître les possibilités d'aménagement de ce secteur.

Sur la base d'une estimation réalisée en 2006 le coût d'acquisition de la partie « OAP » s'élèverait à 215 040 € Une estimation des services des domaines est obligatoire au-delà de 180 000 € ; ce service sera donc sollicité et une étude sera confiée au CAUE pour un montant de 1 845 € (5 jours x 369 €).

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter le service des domaines et à passer commande de l'étude au CAUE.

Eclairage public

L'amenée de l'électricité dans l'angle est de la parcelle cédée à l'OPH, chemin de l'Aubépin, sera réalisée en juin ; il apparaît opportun d'en profiter pour implanter un lampadaire dans l'angle nord-ouest de la même parcelle pour éclairer le chemin de l'Aubépin, notamment dans le virage. Un devis a été demandé à l'entreprise SBTP qui travaille pour le compte d'ENEDIS, son montant est de 2 140 €.

Le conseil municipal décide de réaliser cette prestation et autorise le maire à signer le devis

Désignation du délégué à la protection des données mutualisé

Considérant la nécessité de désigner un délégué à la protection des données au titre du règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne la personne morale SIDEC du Jura en tant que Délégué à la protection des données. Cette mission est incluse dans la cotisation informatique 2018.

Cette désignation fera l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Le délégué exerce ses missions pour tous les traitements mis en œuvre par la commune de Montain, c'est-à-dire :

- Informer et conseiller le responsable des traitements – ainsi que l'ensemble du personnel - sur les obligations qui incombent à la collectivité en vertu du RGPD et d'autres dispositions en matière de protection de données à caractère personnel ;
- Si besoin, informer le responsable des traitements des manquements constatés, et le conseiller dans les mesures à prendre pour y remédier, ainsi que lui soumettre les arbitrages nécessaires ;
- Veiller à la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la collectivité de démontrer que les traitements sont effectués conformément au RGPD, et si besoin, réexaminer et actualiser ces mesures ;
- Veiller à la bonne application du principe de protection des données dès la conception et par défaut dans tous les projets comportant un traitement de données personnelles ;
- Auditer et contrôler, de manière indépendante, le respect du RGPD par l'organisme, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement et les audits s'y rapportant ;
- Piloter la production et la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices, de procédures et de règles de contrôle pour une protection efficace des données personnelles et de la vie privée des personnes concernées;

- S'assurer de la bonne gestion des demandes d'exercice de droits, de réclamations et de requêtes formulées par des personnes concernées par nos traitements, s'assurer de leur transmission aux services intéressés et apporter à ces derniers votre conseil dans la réponse à fournir aux requérants ;
- Dispenser des conseils en ce qui concerne les études d'impact sur la vie privée et en assurer la pertinence ;
- Mettre l'organisme en position de notifier d'éventuelles violations de données auprès de l'Autorité de contrôle et porter conseil au responsable des traitements, notamment concernant les éventuelles ;
- Tenir l'inventaire et documenter les traitements de données à caractère personnel en tenant compte du risque associé à chacun d'entre eux compte tenu de sa nature, sa portée, du contexte et de sa finalité ;

En fin de mission, le délégué s'engage à remettre à la collectivité tous les éléments relatifs à sa mission et, dans la mesure du temps dont il dispose à cet effet, à informer son éventuel successeur sur les travaux en cours.

Le Délégué est soumis au secret professionnel en ce qui concerne l'exercice de ses missions.

Le délégué n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité des collectivités avec le règlement.

CCBHS – compétence voirie

La compétence voirie de la communauté de communes a été élargie aux accotements. La première passe de l'année 2018 est programmée pour fin mai (28 ou 29 mai). Cela concerne le chemin de l'Oratoire, le chemin de la Grande Barre, la route de la Fontaine aux Loups, soit tous les chemins reconnus d'intérêt communautaire hors agglomération. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Raymond. Le conseil décide de lui demander un devis pour faucher également les chemins ruraux.

Le curage des fossés sera réalisé par l'entreprise Tissot TP le 1er juin.

Les travaux de réfection des chemins de l'Aubépin et de la Grande Barre sont programmés en 2018.

Remboursement anticipé du solde du prêt relais.

Vu l'état de la trésorerie au 30 avril 2018, soit la somme de 143 904 € ;

Vu l'enregistrement des dépenses à réaliser et des recettes à percevoir jusqu'à la fin de l'année ;

Le conseil municipal considère que le remboursement anticipé du solde du prêt relais n° 578823 contacté auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, est possible et décide, à l'unanimité des membres présents, ledit remboursement à la prochaine échéance, sans frais ni pénalités, soit pour le 28 août 2018.

Questions diverses

- Analyse de l'eau sur prélèvement du 10 avril 2018 rue Chateraine : les résultats sont conformes.
- Assemblée générale de l'ADMR : le 15 mai 2018
- Cérémonie du 8 mai à Voiteur : défilé à Voiteur et vin d'honneur pour tous
- Courrier de M. Boisson-Hugon : il est envahi par les pollens et fleurs des érables du terrain communal, lesquels ont été élagués en 2015. D'ailleurs, M. Boisson-Hugon vient de faire tailler ces érables à ces frais. Le conseil décide de les abattre à l'automne.
- Accueil de la Marianne samedi 5 mai à 11 h : la préparation est fixée à 10 h.
- Fleurissement : rendez-vous pris le 17 mai à 14h